

Message du Conseil communal au Conseil général

**CREDIT D'ETUDE POUR LE REAMENAGEMENT DE
LA PLACE DE LA GARE ET DE SES ALENTOURS**

(du 26 mai 2015)

VILLE DE FRIBOURG



Message du Conseil communal

au

Conseil général

(du 26 mai 2015)

41 – 2011-2016 Crédit d'étude pour le réaménagement de la Place de la Gare et de ses alentours

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Lors de la séance du 16 décembre 2014, le Conseil général a inscrit au budget 2015 les objets 520.501.27 (« Aménagement Place de la Gare et esplanade – Agglo 12.1 ») et 520.501.36 (« Place de la Gare : Esplanade ») en catégorie III à hauteur de CHF 250'000 TTC chacun.

Afin de simplifier les démarches, le Conseil communal a regroupé les objets liés au réaménagement de la Place de la Gare dans un seul et même message.

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de solliciter l'autorisation d'engager un montant de CHF 500'000.00 TTC, destiné à la réalisation d'une étude portant sur le réaménagement de la Place de la Gare et secteurs alentours, sous la forme d'un concours de projet.

Préambule

Dans un premier temps, le message présente l'historique des études préalables menées autour du secteur de la gare et le contexte dans lequel le concours s'insère. Dans un deuxième chapitre, le message présente le contenu attendu du projet et la procédure relative au concours qui sera appliquée en vue de sélectionner un projet lauréat pour le réaménagement de la Place de la Gare. Enfin, la dernière partie propose un récapitulatif des coûts générés par la procédure et un calendrier indicatif.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

1.1. La gare de Fribourg et son insertion dans la ville et l'agglomération

La Ville de Fribourg a connu un développement dense jusqu'à la construction de l'autoroute A12 dans les années 1970 et l'intégralité de l'agglomération compacte tient dans un rayon de 2.5 km autour de la gare de Fribourg. Cette caractéristique rend la ville propice aux déplacements en modes doux et doit permettre la mise en place d'espaces publics de qualité et d'équipements répondant aux besoins d'un centre cantonal.

La gare de Fribourg se positionne comme l'articulation entre la ville médiévale, la ville industrielle du plateau de Pérolles et les quartiers majoritairement résidentiels au nord. Malgré son emplacement central, la gare ne bénéficie actuellement pas d'aménagements d'espaces publics et d'équipements appropriés lui permettant de jouer son rôle d'interface multimodale de manière performante à l'échelle locale, cantonale et fédérale.

La situation actuelle de la planification, et plus précisément de la vision stratégique pour le développement du centre-ville de Fribourg et de la Place de la Gare en particulier, doit aujourd'hui être précisée, notamment en matière de mobilité et d'espaces publics.

1.2. Les études préalables

La Ville de Fribourg a étudié ce secteur sous différents angles depuis 2006 afin d'établir un diagnostic détaillé permettant ainsi de clarifier les orientations stratégiques.

1.2.1. Fribourg'Cible

Un groupe de réflexion ad hoc a été mandaté entre 1999 et 2009 par le Conseil communal pour explorer les possibilités de mise en valeur de la zone se déployant de Pérolles aux Grand-Places, en intégrant la gare notamment. Les idées développées par Fribourg'Cible ont abouti à l'identification des potentiels de développement du secteur de la gare, segmenté en trois sous-espaces : la Place de la Gare, l'esplanade de l'ancienne gare et l'espace Tivoli-arcades pour lesquels des enjeux fonctionnels, sociaux et sensibles différenciés et complémentaires ont été définis.

Ce projet d'ensemble a fait ressortir plusieurs objectifs et préconisations pour la requalification de la Place de la Gare et alentours. Parmi ceux-ci : le démontage de la marquise et du kiosque devant l'entrée principale, la reconstruction d'un couvert appuyé au bâtiment de la gare abritant un vaste espace, l'implantation d'un double kiosque, journaux et fleurs, à l'écart du couvert, la requalification du Jardin de Tivoli par des aménagements paysagers tout en conservant la fonction de stationnement et de desserte pour les taxis et les voitures.

1.2.2. Projet d'agglomération 2

Le projet d'agglomération 2 a défini le secteur « Gare de Fribourg – Plateau de Pérolles – Cardinal » comme l'un des cinq sites stratégiques de développement économique de l'agglomération. De par une excellente accessibilité en transports publics et une bonne position par rapport au réseau routier régional et suprarégional, ce site se voit attribuer un rôle moteur dans le développement, actuel et futur, de l'agglomération.

Par conséquent, le réaménagement du secteur de la gare de Fribourg s'inscrit dans la catégorie A des mesures d'aménagements prioritaires d'après le projet d'agglomération 2.

Ce type de mesure (A) s'est vu attribué une contribution financière du Fonds d'infrastructure fédéral de l'ordre de 40% du coût de l'ouvrage, ainsi qu'une contribution financière de l'Agglomération de l'ordre de 10% du coût de l'ouvrage. Ainsi, l'investissement pris en charge par la Ville de Fribourg s'élève à 50% du coût de l'ouvrage.

1.2.3. Projet fédérateur de la gare de Fribourg

Sur la base de l'étude Fribourg'Cible et du projet d'agglomération 2, la Ville de Fribourg a mandaté, en décembre 2013, pour un montant de CHF 205'996.15 TTC, trois bureaux spécialisés dans la mobilité, l'urbanisme et le paysage dans le but d'étudier le fonctionnement de cette interface en terme de mobilité principalement. La croissance du nombre de voyageurs ces dernières années a nettement augmenté et les prévisions futures du projet d'agglomération 2 et des CFF rendaient nécessaire un questionnement précis sur le fonctionnement de cette interface au détriment de l'installation d'une simple marquise.

L'étude devait notamment apporter une réponse spatiale sur l'augmentation des cadences des bus prévues. Ce point n'est en effet pas sans incidences sur la localisation et la capacité des arrêts de bus existants.

L'étude de fonctionnement a permis de déterminer les conditions cadres en matière de fonctionnement de mobilité et d'exigences en aménagement. Elle a été réalisée en trois phases :

- **une phase préparatoire** qui a permis de dresser un diagnostic détaillé en matière de mobilité et d'urbanisation (dysfonctionnements et potentiels) et a défini les enjeux et objectifs pour le secteur de la gare,
- **une phase exploratoire** (approche par scénarios) qui a étudié les solutions possibles, par scénarios, d'agencement urbain du centre et de gestion du trafic,
- **une étude de faisabilité et de consolidation** sur la base des scénarios proposés. Dans un dernier temps, l'étude a procédé à la recommandation de l'un de ses scénarios.

Au terme de l'étude, le Conseil communal de la Ville de Fribourg s'est prononcé sur les différentes variantes (scénarios) proposées par les mandataires. Lors de la séance du 22 septembre 2014 en lien avec la révision du plan d'aménagement local, le Conseil communal a souhaité valider le scénario présentant la fermeture au trafic individuel motorisé (TIM), la «piétonisation» de l'avenue de la Gare, modifiant ainsi la hiérarchie du réseau sous condition de la réalisation de la liaison souterraine des parkings du centre-ville.

Par ailleurs, les variantes proposent les éléments suivants qui devront être intégrés dans le programme du concours :

- la requalification de l'axe Tivoli - Kaelin par la création d'une zone 30 km/h ou d'une zone de rencontre,
- la modification de la hiérarchie TIM de l'Avenue Jean-de-Montenach à la rue de l'Hôpital (report de circulation suite à la suppression du mouvement de sortie de la Vieille-ville),
- la confirmation de la hiérarchie «vélos» de l'avenue de la Gare,
- la réorganisation des arrêts TP de la gare.

L'étude a ainsi fourni les éléments indispensables à la détermination des conditions cadres et la rédaction du cahier des charges pour la suite du projet. Elle a mis en évidence qu'un périmètre restreint, tel que proposé dans la mesure 12.1 du PA2, ne suffisait pas pour traiter des enjeux de mobilité. Dès lors, la rue Pierre-Kaelin, l'avenue Tivoli et la place Jean Tinguely doivent faire partie du périmètre étudié.

Les résultats des études précédentes (MEP Grand-Places, étude du projet fédérateur de la place de la gare, etc.) sont livrés comme données de base aux candidats qui devront en assurer la cohérence.

2. OBJET DU MESSAGE

Sur la base des orientations stratégiques de planification définies dans les études précédentes, la Ville de Fribourg souhaite donner suite au concept de réaménagement de la Place de la Gare et de ses environs. L'objectif est de réorganiser et aménager le secteur par le biais d'un concours.

Ce dernier vise à assurer un développement de qualité à la hauteur d'un centre-ville cantonal. Le fonctionnement doit répondre à la multiplicité des enjeux et exigences du secteur.

L'objet du présent message consiste en l'octroi d'un crédit permettant l'organisation d'un concours de projet et une première partie sommaire de l'avant-projet.

2.1. Périmètre du concours de projet

2.1.1. Périmètre de projet

Le périmètre du projet s'étend :

- de l'esplanade de l'Ancienne Gare à la rue Louis d'Affry,
- du Boulevard de Pérolles à la rue Pierre-Kaelin.

Le périmètre de projet comprend :

- l'avenue de la Gare,
- l'avenue de Tivoli,
- la Place Jean-Tinguely,
- la Place de la Poste,
- les extrémités du Boulevard de Pérolles et de la route Neuve.



Ce périmètre, plus vaste que la mesure du PA2, peut faire l'objet d'une réalisation par étapes compte tenu des mesures de financement du PA3.

Il est à noter que certains secteurs du périmètre font ou feront l'objet de financements privés (place de la Poste par exemple).

2.1.2. Périmètre de réflexion

Le périmètre de réflexion comprend le périmètre de projet ainsi que les continuités urbaines vers :

- les rues de Romont, de Saint-Pierre, du Criblet (Temple),
- le Boulevard de Pérolles, la route des Arsenaux/voie industrielle,
- l'avenue du Midi,
- l'avenue Beauregard,
- le quartier Gambach (cheminements),
- l'avenue de l'Europe, TransAgglo (tour Henri).

2.2. Contenu du concours de projet

2.2.1. Les invariants : des bases solides pour le concours de projet

Qu'il s'agisse des objectifs mis en évidence par les études préalables Fribourg'Cible et schéma directeur de fonctionnement intégré (Cf. Annexe 5.1) ou par les préconisations du projet d'agglomération 2 et du plan d'aménagement local en révision, les invariants doivent servir de base pour la concrétisation du réaménagement de la Place de la Gare.

L'orientation stratégique majeure sur laquelle le concours de projet demande une focalisation évidente est la piétonisation de l'Avenue de la Gare avec une fermeture complète au Transport Individuel Motorisé (TIM).

Parallèlement, le schéma directeur de fonctionnement intégré révèle les éléments clés à prendre en compte dans le concours de projet. Ceux-ci sont au nombre de cinq: transports publics, transports individuels motorisés, mobilité douce, stationnement et livraisons, espace public.

2.2.2. Les données pour le concours de projet

L'objectif du concours de projet est la réalisation d'un espace intégrant différents aspects. Le Maître d'ouvrage attend donc des concurrents des propositions concrètes, en matière :

- d'aménagements d'espaces publics,
- de matériaux, de revêtements,
- de signalétique,
- d'aménagements paysagers,
- de localisation du stationnement et des livraisons,
- de localisation des arrêts de transports publics,
- d'insertion des trajets de mobilité douce.

Le concours destiné à des architectes, architectes-paysagistes et urbanistes s'inscrit dans la suite du projet fédérateur de la Place de la Gare. Cette deuxième étape aboutira à l'établissement d'un avant-projet, puis à son exécution.

3. ESTIMATION DES COÛTS

3.1. Premier financement sollicité

Le financement sollicité correspond à l'addition des deux composantes : l'organisation du concours en tant que tel et les honoraires destinés au lauréat du concours pour l'établissement de la première phase de l'avant-projet.

Les coûts financiers prévus jusqu'en 2016 sont les suivants :

- Organisation du concours	CHF 280'000.00 TTC
▪ Assistance en maîtrise d'ouvrage	CHF 35'000.00 TTC
▪ Planche des prix du concours	CHF 130'000.00 TTC
▪ Coût liés à l'organisation du jury	CHF 72'000.00 TTC
▪ Frais divers (impression, plans, annonces, exposition, location de salle, etc.)	CHF 43'000.00 TTC
- Etablissement de l'avant-projet	CHF 220'000.00 TTC
	TOTAL CHF <u>500'000.00</u> TTC

3.2. Estimation des coûts de l'ouvrage

Le projet sur le périmètre élargi de la Place de la Gare, est estimé à un montant de CHF 12.033 millions (CHF 500 TTC/m²) par le Service d'Urbanisme et d'Architecture en date du 01.05.2015. En l'absence de projet, cette estimation est faite à +/- 40%.

Les accords de prestations du projet d'agglomération 2 avaient devisé la mesure 12.1 à CHF 4.88 millions HT en 2005, soit indexé en 2015 à un montant de CHF 6.085 millions HT.

Le plan financier prévoit CHF 5 millions les prochaines années pour une réalisation de la mesure 12.1 du PA2.

La Ville dispose d'un montant de CHF 1'200'000 TTC après accord du 23 septembre 2008 avec les CFF pour l'aménagement de la place de la Gare.

L'augmentation des coûts est due notamment à l'élargissement du périmètre.

L'élargissement du périmètre est de l'ordre de 11'600 m², soit environ CHF 5'800'000 de réalisation. Cet élément fera l'objet d'une mesure dans le PA3 afin d'être éligible au fonds d'infrastructure.

Par ailleurs, une partie du périmètre concerne des réalisations sur le domaine privé (Poste). Une convention devra être mise au point avec les propriétaires.

La place Jean Tinguely, précédemment intégrée dans le secteur des Grand-Places, fait désormais partie du périmètre de la place de la Gare afin d'en assurer la cohérence.

4. CALENDRIER INDICATIF

Calendrier général

Message et validation du budget	29 juin 2015
Concours	2015-2016
Avant-projet phase I	2016-2017
Projet, appel d'offre et réalisation	2018-2021

CONCLUSION

Le Conseil communal vous demande d'accepter le montant de CHF 500'000.00, destiné au financement du concours de projet pour le réaménagement de la Place de la Gare et de ses alentours.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

La Secrétaire de Ville

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

- Projet d'arrêté

Zusammenfassung Botschaft Bahnhofplatz

Mit der vorliegenden Botschaft ersucht Sie der Gemeinderat um die Genehmigung eines Verpflichtungskredites in der Höhe von CHF 500'000.00 inkl. MWSt. In Form eines Projektwettbewerbes dient dieser einer Studie zur Neugestaltung des Bahnhofplatzes und der benachbarten Sektoren.

An seiner Sitzung vom 16. Dezember 2014 hat der Generalrat folgende Posten in die Kategorie III des Budgets 2015 mit einem Betrag von je CHF 250'000 (inkl. MWSt) aufgenommen: 520.501.27 («Gestaltung des Bahnhofplatzes und Vorplatz – Agglo 12.1») und 520.501.36 («Bahnhofplatz: Vorplatz).

Um die Vorgehen zu vereinfachen, hat der Gemeinderat beide Gegenstände, die sich auf die Neugestaltung des Bahnhofplatzes beziehen, in einer einzigen Botschaft zusammengefasst.

1. ZUR GESCHICHTE DES DOSSIERS

Der Bahnhof Freiburg und seine Eingliederung in die Stadt und die Agglomeration

Der Bahnhof Freiburg stellt einen Angelpunkt dar zwischen der mittelalterlichen Stadt, der industriellen Stadt auf der Pérolles-Ebene und den Quartieren im Norden, die vorwiegend Wohnviertel sind. Trotz seiner zentralen Stellung verfügt der Bahnhof heute über keine Gestaltung im Sinne eines öffentlichen Raumes mit entsprechenden Einrichtungen, die es ihm auch erlauben würden, seine Rolle als leistungsfähige und multimodale Schnittstelle auf lokaler, kantonaler und eidgenössischer Ebene zu spielen.

Die bisherigen Studien

Seit 2006 hat die Stadt diesen Sektor unter verschiedenen Aspekten studiert, um eine eingehende Diagnose zu stellen, die es erlaubt, die strategischen Ausrichtungen zu klären:

- Fribourg cible: das Mandat dieser Studiengruppe erstreckte sich über die Jahre 1999 bis 2009. Sie hat die Möglichkeiten der Aufwertung der Zone zwischen Pérolles und Schützenmatte mit ausdrücklichem Einbezug des Bahnhofs erörtert. In diesem Gesamtprojekt wurde das Entwicklungspotenzial rund um den Bahnhof aufgespürt und es wurden mehrere Zielsetzungen und Empfehlungen für die Umnutzung des Bahnhofplatzes und seiner Umgebung vorgelegt.
- Agglomerationsprojekt 2: Gemäss Agglomerationsprojekt 2 (AP2) ist die Neugestaltung des Sektors Bahnhof Freiburg Bestandteil der prioritären Gestaltungsmassnahmen in der Kategorie A. Für diesen Massnahmetyp (A) steht ein finanzieller Beitrag aus dem Infrastrukturfonds des Bundes in der Höhe von 40% der Baukosten sowie ein finanzieller Beitrag der Agglomeration in der Höhe von 10% der Baukosten zur Verfügung. Die von der Stadt Freiburg zu übernehmende Investition beläuft sich somit auf 50% der Baukosten.
- Projekt für den Bahnhof Freiburg, das verschiedenen Aspekten und Anliegen gerecht wird: Im Dezember 2013 hat die Stadt Freiburg drei Büros für einen Betrag von CHF 205'996.15 (inkl. MWSt), die in den Bereichen Mobilität, Stadtplanung und Landschaftsgestaltung spezialisiert sind, beauftragt, die Funktionsweise dieser Schnittstelle zu studieren. Die Studie hat Elemente geliefert, die unabdingbar sind, um für die Fortsetzung des Projektes die Rahmenbedingungen festzulegen und das Pflichtenheft abzufassen. Die Studie hat namentlich deutlich gezeigt, dass ein beschränkter Perimeter, wie er in der Massnahme 12.1 des AP2 vorgeschlagen wurde, zur Behandlung der Fragen, die im Bereich Mobilität auf den Spiel stehen, nicht genügt.

2. GEGENSTAND DER BOTSCHAFT

Bei der vorliegenden Botschaft geht es um die Bereitstellung eines Kredits zur Durchführung eines Projektwettbewerbes und zur Umsetzung eines ersten, knappen Teils des Vorprojektes zur Neugestaltung des Bahnhofplatzes und seiner Umgebung.

Perimeter des Projektwettbewerbes

- Projektperimeter: dieser erstreckt sich vom Vorplatz des Alten Bahnhofs zur Rue Louis d'Affry, und vom Boulevard de Pérolles zur Rue Pierre-Kaelin. Er umfasst die Avenue de la Gare, die Avenue de Tivoli, den Jean-Tinguely-Platz, den Post-Platz, die Anknüpfungspunkte zum Boulevard de Pérolles und zur Route Neuve. Unter Berücksichtigung der Finanzierungsmassnahmen des AP3 kann dieser Perimeter, der umfassender ist als die Massnahme des AP2, in Etappen umgestaltet werden. Es ist darauf hinzuweisen, dass gewisse Sektoren des Perimeters Gegenstand privater Finanzierungen sind oder sein werden (zum Beispiel der Postplatz).
- Untersuchungsperimeter: dieser umfasst den Projektperimeter sowie die Weiterführungen innerhalb der Stadt in Richtung Rue de Romont, Rue de Saint-Pierre, Rue du Criblet (ref. Kirche); Boulevard de Pérolles, Route des Arsenaux/Industriegeleise; Avenue du Midi; Avenue Beauregard; Gambachquartier (Fusswege); Avenue de l'Europe, TransAgglo (Thierrysturm).

Inhalt des Projektwettbewerbes

- Feststehende Gegebenheiten: solide Grundlagen für den Projektwettbewerb: die wichtigste strategische Ausrichtung, auf welche der Projektwettbewerb selbstverständlich auszurichten ist, besteht in der Einführung der Fussgängerzone in der Bahnhofallee mit deren vollständigen Schliessung für den motorisierten Individualverkehr (MIV). Parallel dazu enthält das Leitschema mit den Angaben, wie die Abläufe künftig aussehen sollen, die Schlüsselemente, welche im Projektwettbewerb zu berücksichtigen sind. Es sind deren fünf: öffentlicher Verkehr, motorisierter Individualverkehr, Langsamverkehr, Parkieren und Lieferungen, öffentlicher Raum.
Angaben für den Projektwettbewerb: Zielsetzung des Projektwettbewerbes ist die Ausgestaltung eines Raumes, in dem verschiedene Aspekte integriert sind: Gestaltung der öffentlichen Räume; Materialien und Beläge; Signalisation, Landschaftsgestaltung; Standorte zum Parkieren und zum Liefern; Standorte für ÖV-Haltstellen; Einbezug der Streckenverläufe des Langsamverkehrs. Der Wettbewerb, der sich an Architekten, Landschafts-Architekten und Stadtplaner richtet, ist eine Fortsetzung des Projektes des Bahnhofplatzes, in dem verschiedene Aspekte und Anliegen sich treffen. Diese zweite Etappe mündet dann in die Ausarbeitung eines Vor-Projektes und dann in seine Ausführung.

3. SCHÄTZUNG DER KOSTEN

Beantragte erste Finanzierung

Die bis 2016 vorgesehenen Finanzkosten sind die folgenden:

- Organisation des Wettbewerbs	CHF 280'000.00 inkl. MWSt
▪ Unterstützung bei der Bauführung	CHF 35'000.00 inkl. MWSt
▪ Obergrenze für Wettbewerbspreise	CHF 130'000.00 inkl. MWSt
▪ Kosten bezüglich Organisation der Jury	CHF 72'000.00 inkl. MWSt
▪ Verschiedene Auslagen (Druck, Pläne, Inserate, Ausstellung, Saalmiete, usw.)	CHF 43'000.00 inkl. MWSt
- Ausarbeitung des Vorprojekts	CHF 220'000.00 inkl. MWSt
TOTAL	CHF <u>500'000.00</u> inkl. MWSt

Schätzung der Kosten des Bauwerks

Das Projekt für den erweiterten Perimeter des Bahnhofplatzes wurde vom Amt für Stadtplanung und Architektur mit Datum vom 01.05.2015 auf CHF 12.033 Millionen geschätzt (500.00 Fr./m², inkl. MWSt). Da es noch kein Projekt gibt, wird die Schätzung auf +/- 40% gemacht. Die Leistungsvereinbarungen des Agglomerationsprojektes 2 haben die Massnahme 12.1 im Jahr 2005 auf CHF 4.88 Millionen (ohne MWSt) veranschlagt. Indexiert für das Jahr 2015 ergibt das einen Betrag von CHF 6.085 Millionen (ohne MWSt). Für die Umsetzung der Massnahme 12.1 des AP2 sieht der Finanzplan für die kommenden Jahre CHF 5 Millionen vor. Gemäss einer Übereinkunft mit den SBB für die Gestaltung des Bahnhofplatzes steht der Stadt ein Betrag von CHF 1'200'000 (inkl. MWSt) zur Verfügung.

Die Kostensteigerung ist hauptsächlich auf die Erweiterung des Perimeters zurückzuführen. Die Erweiterung des Perimeters beläuft sich auf 11'600 m². Für die Umsetzung bedeutet das rund CHF 5'800'000. Um vom Infrastrukturfonds profitieren zu können, wird dieses Element Gegenstand einer Massnahme im AP3 sein. Ein Teil des Perimeters betrifft übrigens Arbeiten, die auf Privatgrund (Post) ausgeführt werden. Mit den Eigentümern muss eine Vereinbarung abgeschlossen werden.

Um eine gewisse Logik sicherzustellen, ist der Jean-Tinguely-Platz, der früher im Sektor Schützenmatte integriert war, nun Teil des Perimeters des Bahnhofplatzes.

4. ANGENOMMENER ZEITPLAN

Botschaft und Bestätigung des Budgets	29. Juni 2015
Wettbewerb	2015-2016
Vorprojekt Phase I	2016-2017
Projekt, Arbeitsausschreibung und Umsetzung	2018-2021

5. SCHLUSSFOLGERUNG

Der Gemeinderat schlägt Ihnen vor, den Betrag von CHF 500'000.00 zu genehmigen. Er ist für die Finanzierung des Projektwettbewerbes zur Neugestaltung des Bahnhofplatzes und seiner Umgebung bestimmt.

(projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- Le message du Conseil communal n° 41, du 26 mai 2015 ;
- Le rapport de la Commission de l'édilité ;
- Le rapport de la Commission financière

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de **CHF 500'000.00 TTC**, destiné au financement du concours de projet portant sur le réaménagement de la Place de la Gare et de ses alentours.

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes et à l'article 23 du Règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Lise-Marie Graden

La Collaboratrice scientifique :

Nathalie Defferrard Crausaz